

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

- o Pour : 27
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/27

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Requête judiciaire BASSON

Désignation avocat

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAUPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY  
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE  
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

\*\*\*\*\*

M. JURY, Vice-Président, rappelle la prise de la compétence « assainissement » par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il précise que suite à la facturation par la Communauté de Communes de la PFAC en 2025, un usager (Alex BASSON - 43620 Saint-Romain-Lachalm) a déposé un recours gracieux (refusé par la Communauté de Communes), puis judiciaire devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin de contester le paiement de la PFAC lui incombant (aménagement d'un appartement dans un ancien garage conduisant à l'extension de la surface habitable).

Afin de se faire représenter dans ce dossier, M. JURY propose de retenir le cabinet DMJB - 63000 Clermont-Ferrand (Me MARTINS DA SILVA) pour représenter la Communauté de Communes devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note de la requête judiciaire déposée par M. Alex BASSON (43620 Saint-Romain-Lachalm) devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin de contester le paiement lui incombant de la PFAC émis par la Communauté de Communes en 2025,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041327-DE  
Reçu le 23/04/2026

- charge Me MARTINS DA SILVA – avocate à Clermont-Ferrand (cabinet DMJB - 63000 Clermont-Ferrand) de représenter les intérêts de la Communauté de Communes dans ce dossier,
- charge le Président et le Vice-Président délégué de mener à bien ce dossier et de prendre toutes décisions utiles,
- autorise le Président à mandater les honoraires de l’avocate correspondant à cette requête et tous frais judiciaires correspondants.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041327-DE  
Reçu le 23/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*